

**3.** L'article 35 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 1 à 4 » par « 1 à 5 ».

**4.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 118.2, des suivants :

« **118.3.** Sous réserve de l'article 118.2, une demande de sélection à titre permanent présentée dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise en vertu de l'article 33 du présent règlement est traitée et il en est décidé conformément aux dispositions de cet article tel qu'il se lisait le 21 juillet 2020 lorsqu'elle est présentée par un ressortissant étranger dont le diplôme visé au paragraphe 1 de cet article a été délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**118.4.** Une demande de sélection à titre permanent présentée dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise en vertu de l'article 34 du présent règlement est traitée et il en est décidé conformément aux dispositions de cet article tel qu'il se lisait le 21 juillet 2020 lorsqu'elle est présentée par un ressortissant étranger qui séjournait au Québec le 21 juillet 2020 alors qu'il était titulaire d'un permis de travail délivré en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (DORS/2002-227) ou autrement autorisé à travailler conformément à ce règlement.

**118.5.** Une demande de sélection à titre permanent présentée dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise à compter du 22 juillet 2020 est traitée et il en est décidé conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 33 ou, selon le cas, du paragraphe 3 de l'article 34 tels qu'ils se lisaient le 21 juillet 2020 lorsqu'elle est présentée par un ressortissant étranger qui avait, à cette date, complété son inscription à un cours de français de stade intermédiaire, niveau 7 ou 8 selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes ou son équivalent, offert par un établissement d'enseignement du Québec au Québec, ou débuté ou réussi un tel cours, s'il présente le résultat de ce cours au soutien de sa demande.

**118.6.** Les conditions prévues au paragraphe 9 de l'article 33 et au paragraphe 5 de l'article 34 du présent règlement ne s'appliquent pas à la demande de sélection à titre permanent présentée dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise avant le 22 juillet 2021. ».

**5.** Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur le 22 juillet 2020, à l'exception du paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 1, en ce qu'il édicte le paragraphe 9<sup>o</sup> de l'article 33 du Règlement sur l'immigration au Québec et du paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 2, qui entrent en vigueur le 22 juillet 2021.

Gouvernement du Québec

## Décret 802-2020, 8 juillet 2020

Loi sur la voirie  
(chapitre V-9)

### Routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie (chapitre V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon le chapitre I et la section I du chapitre IX du titre II de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur la voirie, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route alors sous la gestion d'une municipalité devient, à compter de la date indiquée au décret, sous la gestion du ministre;

ATTENDU QUE le décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes ont déterminé, par municipalité, les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau l'annexe de ce décret et ses modifications subséquentes afin de corriger la description de certaines routes, de faire état des routes ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique ainsi que de celles ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau l'annexe de ce décret et ses modifications subséquentes afin de déterminer que certaines routes sous la gestion du ministre deviennent sous la gestion des municipalités sur le territoire desquelles sont situées ces routes et que certaines routes sous la gestion d'une municipalité deviennent sous la gestion du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QUE l'annexe du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient de nouveau modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits en faveur des municipalités sur le territoire desquelles sont situées ces routes, les réaménagements géométriques et les chargements de largeur d'emprise des routes énumérées à l'annexe du présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

## ANNEXE

### ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

#### NOTE DE PRÉSENTATION

Les routes sous la gestion du ministre des Transports sont décrites pour chaque municipalité où elles sont situées. La mise à jour de l'annexe du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes font état de corrections à la description d'une route, d'ajouts ou de retraits de routes, ainsi que de changements de largeur d'emprise d'une route ou de son réaménagement géométrique.

#### A) CORRECTIONS À LA DESCRIPTION, AJOUTS OU RETRAITS

Les routes faisant l'objet de « Corrections à la description », « Ajouts » ou « Retraits » ont été décrites à l'aide des cinq éléments suivants :

##### 1. CLASSE DE LA ROUTE

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

##### 2. IDENTIFICATION DE SECTION

Les routes sont identifiées suivant la codification utilisée par le Ministère pour subdiviser son réseau routier. La codification se décompose en Route / Tronçon / Section / Sous-route. La séquence à l'intérieur de la sous-route a évolué au cours des années (la codification actuelle apparaît en gras dans les exemples ci-dessous). Voici comment interpréter l'information :

#### Route principale

Route	Tronçon	Section	Sous-route	Description
00138	- 01	- 110	- <b>000-C</b>	Route principale (000) à voies <u>C</u> ontiguës
00020	- 02	- 090	- <b>000-S</b>	Route principale (000) à chaussées <u>S</u> éparées
00020	- 02	- 090	- 0-00-1	Route principale (000) avec numéro servant à la validation informatique « 1 » (de 0 à 9)

#### Bretelle

Route	Tronçon	Section	Sous-route	Description
00020	- 02	- 090	- <b>32A</b>	Bretelle (3), carrefour n <sup>o</sup> <b>2</b> , nommé « <b>A</b> »
00020	- 02	- 090	- 3-02-0-A	Bretelle (3), carrefour n <sup>o</sup> 02, nommé « 0-A »

## 3. NOM DE LA ROUTE (ODONYME)

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. L'odonyme est utilisé pour les autres routes.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section. On trouve alors sous la rubrique « Longueur en kilomètres » la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

## 4. LOCALISATION DU DÉBUT

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route ou identifie une limite municipale dans les cas où une section de route se trouve dans plus d'une municipalité.

## 5. LONGUEUR EN KILOMÈTRES

La longueur en kilomètres est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce, sans que soit pris en considération le nombre de voies ou l'aménagement en voies contiguës ou en chaussées séparées. Ainsi, la longueur est la même, que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

## B) CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE OU RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES

Les routes faisant l'objet de « Changements de largeur d'emprise » ou « Réaménagements géométriques » sont décrites à l'aide des mêmes éléments de la section A ci-dessus, ainsi que, le cas échéant, du numéro de plan, du nom de larpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

## CACOUNA, M (1205700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroutière	00020-08-090-0-00-2	Autoroute 20	Limite Saint-Georges-de-Cacouna, P	2,14
Autoroutière	00020-08-100-0-00-0	Autoroute 20 4 bretelles	Limite Saint-Georges-de-Cacouna, VL	7,28 3,01

## • Réaménagements géométriques

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-08-090-000-S	Autoroute 20 1 bretelle	1,4 km est limite Rivière-du-Loup	2,14 0,98
Autoroute	00020-08-105-000-S	Autoroute 20 3 bretelles	511 m ouest route 191	13,87 2,67
Selon le plan AA-6508-154-90-099, préparé par Gilles Gagné, a.-g., sous les numéros 551 et 769 de ses minutes				

## CARLETON-SUR-MER, V (0601300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-19-045-0-00-8	Route 132	Limite Maria SD	13,88

## • Changement de largeur d'emprise

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-19-045-000-C	Route 132	Limite Maria, M	13,87
Selon le plan TR-6309-154-18-7369, préparé par Hafid Azza, a.-g., sous le numéro 54 de ses minutes				

**DOLBEAU-MISTASSINI, V (9202200)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00169-02-071-000-S	Route 169	20 mètres avant intersection rang Saint-Louis	1,46
Nationale	00169-02-082-000-C	Route 169	300 mètres avant pont sur rivière Mistassini	1,74

- Corrections à la description
- Réaménagements géométriques (nouveau tracé, reconstruction pont de Dolbeau)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00169-02-072-000-S	Route 169	130 m avant intersection rang Saint-Louis	2,34
Nationale	00169-02-077-000-C	Route 169	Intersection rue des Érables	0,92

**GOVERNEMENT RÉGIONAL D'ÉYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, M (9906000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	00167-03-042-000-C	Route 167	Limite Guyon, No	11,55

- Corrections à la description (anciennement Péré)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	00167-03-041-000-C	Route 167 Nord	Limite Guyon, No	9,70

**LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, M (0102300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00199-01-035-000-C	Route 199	Limite Grosse-Île, M	5,30
Nationale	00199-01-130-0-00-1	Route 199	Limite Grosse-Île, SD	5,83

- Corrections à la description
- Réaménagements géométriques

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00199-01-030-000-C	Route 199	Intersection chemin du Bassin	7,82
Nationale	00199-01-135-000-C	Route 199 5 bretelles	Limite Grosse-Île, M	5,30 0,16

Selon le plan AA-6306-154-92-0277, préparé par Jean Boucher, a.-g., sous le numéro 5975 de ses minutes, et le plan AA-6306-154-92-0277-1, préparé par Jean Boucher, a.-g., sous les numéros 5826, 5956, 6001 et 6359 de ses minutes, et par Roger McSween, a.-g., sous le numéro 2263 de ses minutes

**L'ISLE-VERTE, M (1204300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-08-120-000-S	Autoroute 20	Fin voies contiguës	1,08

- Corrections à la description
- Ajout (prolongement autoroute 20)
- Réaménagements géométriques

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-08-140-000-C*	Autoroute 20 8 bretelles	1,07 km ouest montée des Coteaux	14,22 6,65

\* Cette section se trouve également dans Saint-Éloi et Notre-Dame-des-Neiges

**LAC-ÉDOUARD, M (9002700)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	39313-02-000-000-C	Chemin du Lac-Édouard	Centre du pont	27,57

- Corrections à la description

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	39313-02-010-000-C	Chemin du Lac-Édouard	Centre du pont	27,63

**NEW RICHMOND, V (0507000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	98356-01-010-000-C	Chemin de Saint-Edgar	Intersection chemin Mercier	0,27

- Changement de largeur d'emprise

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	98356-01-010-000-C	Chemin de Saint-Edgar	Intersection chemin Mercier	0,27
Selon le plan TR-6309-154-00-0086, préparé par Hafid Haza, a.-g., sous le numéro 55 de ses minutes				

**NOTRE-DAME-DES-NEIGES, M (1104500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-12-121-0-00-0	Route 132 2 bretelles	Lim. St-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte, SD	7,83 0,26
Nationale	00132-12-151-0-00-3	Route 132 2 bretelles	Limite Trois-Pistoles, V	5,48 0,31
Locale	93998-01-020-000-C	Route Drapeau	341 m nord du 2e Rang	1,14
Locale	93998-01-033-000-C	Route Drapeau	672 m sud intersection route 132	0,65

- Corrections à la description
- Ajout (prolongement autoroute 20)
- Retrait partie route Drapeau (route 132)
- Réaménagements géométriques

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-08-140-000-C*	Autoroute Jean-Lesage	1,07 km ouest montée des Coteaux	0,61
Autoroute	00020-08-160-000-S	Autoroute Jean-Lesage	0,92 km ouest route de Notre-Dame-des-Neiges	0,93
Nationale	00132-12-122-000-C	Route 132 2 bretelles	Limite L'Isle-Verte, M	6,50 0,83
Nationale	00132-12-123-000-S	Route 132 1 bretelle	121 m avant le terre-plein	0,51 0,14
Nationale	00132-12-124-000-C	Route 132 Ouest	175 m après le terre-plein	0,79
Nationale	00132-12-151-000-C	Route 132 2 bretelles	Limite Trois-Pistoles, V	5,49 0,50
Nationale	93998-01-025-000-C	Route de Notre-Dame-des-Neiges	Intersection autoroute 20	1,32

Selon le plan AA-6508-154-90-0101, préparé par Paul Pelletier, a.-g., sous les numéros 3760 et 4292, de ses minutes et par Gilles Gagné, a.-g., sous les numéros 643, 645, 671, 723, 738, 742, 766, 783, 793 et 808 de ses minutes et par Gilbert Plante, a.-g., sous les numéros 2783, 2784, 2786, 2794, 2813, 2832, 2841, 2863 et 2961 de ses minutes.

\*Cette section se trouve également dans L'Isle-Verte et dans Saint-Éloi

#### NOTRE-DAME-DES-PINS, P (2912000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00073-01-090-000-S	Autoroute 73 2 bretelles	Limite Saint-Georges, V	4,26 1,77
Nationale	00173-01-122-000-C	Route 173 1 bretelle	Limite Saint-Georges, V	5,06 0,36
Collectrice	87745-01-010-000-C*	Rue des Pins 1 bretelle	Intersection route 173	2,45 0,29

Selon le plan AA-6606-154-82-0012, feuillets 13B/14 et 14A/14, préparé par Richard Poulin, a.-g., sous le numéro 12741 de ses minutes

- **Corrections à la description**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00073-01-090-000-S	Autoroute 73 2 bretelles	Limite Saint-Georges, V	4,26 1,77
Nationale	00173-01-122-000-C	Route 173 1 bretelle	Limite Saint-Georges, V	5,06 0,36
Collectrice	87745-01-010-000-C*	Rue des Pins 1 bretelle	Intersection route 173	2,45 0,29

Selon le plan AA-6606-154-82-0012, préparé par Richard Poulin, a.-g., sous le numéro 12741 de ses minutes

\*Cette section se trouve également dans Saint-Simon-les-Mines, M

**QUÉBEC, V (2302700)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroutière	00440-06-140-0-00-6	Autoroute 440 12 bretelles	Pont rivière Saint-Charles	1,15 7,87
Autoroutière	00573-01-050-0-00-3	Autoroute 573	Pont route 358	0,56
Autoroutière	00573-01-060-0-00-1	Autoroute 573	Limite Québec V	0,96
Autoroutière	00573-01-070-0-00-9	Autoroute 573 2 bretelles	Limite Sainte-Foy V	1,58 0,79

- Corrections à la description
- Réaménagement géométrique (autoroute 573, plan préparé par Bertrand Bussièrè, a.-g., et Jean-François Delisle, a.-g.)
- Changement de largeur d'emprise (autoroute 440, plan préparé par Pierre Thibeault, a.-g., projet promenade Samuel-de-Champlain)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00440-06-140-000-S	Autoroute 440 12 bretelles	Pont rivière Saint-Charles	1,15 7,87
Autoroute	00573-01-051-000-S	Autoroute Henri-IV 5 bretelles	Pont route 358	3,09 2,51

Selon le plan EE20-3972-9814, préparé par Bertrand Bussièrè, a.-g., sous le numéro 962 de ses minutes et préparé par Jean-François Delisle, a.-g., sous le numéro 241 de ses minutes, et le plan AA-7184-154-05-0537, préparé par Pierre Thibeault, a.-g., sous le numéro 3497 de ses minutes

**SAGUENAY, V (9406800)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00172-01-190-0-00-5	Route 172	Limite Chicoutimi, V	6,71

- Corrections à la description
- Changement de largeur d'emprise

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00172-01-190-000-C	Route 172	Ancienne limite Chicoutimi, V	6,70

Selon le plan TR-6806-20-1, préparé par Bernard Quirion, a.-g., sous le numéro 1952 de ses minutes

**SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, M (4701000)**

- Retrait

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	66320-01-000-0-00-1	Chemin de la Malle	Intersection chemin Saint-Hubert sud	1,66

**SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, P (1003000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-09-080-000-C	Autoroute 20	Limite Rimouski, v	4,06

- Changement de largeur d'emprise
- Correction à la description

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-09-080-000-C	Autoroute 20	Limite Rimouski	4,08

Selon le plan AA-6506-154-09-0941, préparé par Gilles Gagné, a.-g., sous le numéro 736 de ses minutes

**SAINT-CONSTANT, V (6703500)**

- Retraits (parties de route sous gestion A-30 Express)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00030-02-300-000-S	Autoroute 30 10 bretelles	Limite Saint-Isidore, p	10,96 8,98
Autoroute	00730-01-010-000-S	Autoroute 730 3 bretelles	Jonction autoroute 30	2,32 1,42

**SAINT-ÉLOI, P (1103500)**

- Ajout (prolongement autoroute 20)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00020-08-140-000-C*	Autoroute 20	1,07 km ouest montée des Coteaux	0,65

\*Cette section se trouve également dans L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Neiges

**SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA, M (1309000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	93761-01-020-000-C	10 <sup>e</sup> rang	1 km sud route 185	1,00

- Correction à la description

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	92761-01-020-000-C	10 <sup>e</sup> rang	1 km sud route 185	1,00

**SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!, P (1308000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	93560-01-010-000-C	Route Vauban	Intersection route 185 nord	1,06

- Correction à la description

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	92560-01-010-000-C	Route Vauban	Intersection route 185 nord	1,06

**SAINT-NAZAIRE, M (9304500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00172-01-250-0-00-2	Route 172 2 bretelles	Limite Saint-Ambroise SD	12,88 0,07

- Corrections à la description
- Réaménagements géométriques (chaussées séparées et carrefour giratoire)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00172-01-251-000-C	Route 172	Limite Saint-Ambroise	12,33
Régionale	00172-01-260-000-S	Route 172 4 bretelles	Intersection route 169 giratoire	0,26 0,20
Régionale	00172-01-270-000-S	Route 172 2 bretelles	Intersection route 169	0,25 0,20

**SAINT-PHILIPPE, V (6701000)**• **Retrait**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00217-01-070-0-00-3	Route 217	Intersection Montée Monette	4,77

**SAINT-VIANNEY, M (0707500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00195-01-110-0-00-3	Route 195	Intersection 4 <sup>e</sup> rang	6,64

- **Changement de largeur d'emprise**
- **Corrections à la description**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00195-01-110-000-C	Route 195	Intersection 4 <sup>e</sup> rang	7,48
Selon le plan EE-6506-154-17-7982, préparé par Hafid Haza, a.-g., sous le numéro 27 de ses minutes				

**TROIS-PISTOLES, V (1104000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-12-131-0-00-8	Route 132	Lim. N-Dame-D-Neiges-D-Trois-Pistoles, P	1,63
Nationale	00132-12-141-0-00-6	Route 132	Intersection route 293	1,85

• **Corrections à la description**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-12-132-000-C	Route 132	À 44 m dans Notre-Dame-des-Neiges, M	1,24
Nationale	00132-12-133-000-S	Route 132	À 183 m avant le terre-plein	0,38
Nationale	00132-12-142-000-S	Route 132	Intersection route 293	0,20
Nationale	00132-12-143-000-C	Route 132	À 58 m après le terre-plein	1,65

**VAUDREUIL-DORION, V (7108300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00338-01-095-000-C	Route 338 2 bretelles	Centre pont ruisseau Chamberry	5,49 0,25

• **Corrections à la description**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00338-01-094-000-C	Route 338	Centre pont ruisseau Chamberry	5,49